

**M. le Président.** – L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. FLORENT À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA  
CYCLOGOLOGISTIQUE URBAINE EN  
WALLONIE »**

**M. le Président.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Florent à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la cyclologistique urbaine en Wallonie ».

La parole est à M. Florent pour poser sa question.

**M. Florent** (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la cyclologistique urbaine a le vent en poupe, mais se heurte parfois au Code de la route. Depuis un an, une start-up bruxelloise profite d'une dérogation régionale. En effet, depuis mai 2019, la Région bruxelloise autorise l'usage de remorques vélo jusque 1,2 mètre de large dans le cadre de projets pilotes de transport de marchandises à vélo.

Cette exception devrait désormais s'étendre à l'échelle nationale grâce à un arrêté royal signé le 16 juin dernier par le ministre de la Mobilité.

Monsieur le Ministre, voici mes questions : pouvez-vous nous dire si des projets-pilotes similaires à celui de Bruxelles ont cours en Wallonie ?

Vous êtes à l'initiative d'une enquête lancée en vue d'étudier les freins actuels à la cyclologistique en Wallonie. Vous avez annoncé votre volonté de mettre en place les conditions nécessaires pour changer d'échelle dans la livraison urbaine par vélo cargo.

Avez-vous des objectifs chiffrés pour le développement de la cyclologistique en Wallonie ? Quelles sont les étapes dans le processus que vous avez initié ?

Certaines sociétés coopératives sont en train d'émerger sur ce principe en Wallonie. Un soutien est-il prévu pour développer des projets pilotes ?

Enfin, un atelier très intéressant s'est tenu en décembre 2020 sur la question. Quels enseignements peut-on tirer de ces échanges auxquels votre administration a activement participé ?

**M. le Président.** – La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, au vu de son déploiement dans de nombreuses villes européennes, la pertinence et l'efficacité de la cyclologistique pour faire face aux enjeux de congestion et de qualité de l'air dans

les centres urbains n'est plus à démontrer. Raison pour laquelle mon cabinet a jugé indispensable d'étudier les freins à l'essor de ce secteur en Wallonie.

L'enquête auprès des professionnels de la livraison à vélo et l'atelier du 20 décembre dernier qui s'en est suivi ont révélé plusieurs catégories d'obstacles : économiques, politiques, sociaux et d'infrastructures.

En collaboration avec l'administration, un plan de travail a été défini pour la période 2021-2022 pour le déploiement de la cyclologistique. Il s'inscrit dans un contexte plus large d'une logistique urbaine efficace, durable et zéro émission.

Il est envisagé tout d'abord la mise en place d'une mission de facilitateur logistique urbaine et cyclologistique. Celle-ci doit élaborer des recommandations et faire émerger des projets dans les villes qui pourront faire l'objet d'un financement dans le cadre d'un appel à projets qui pourrait avoir lieu début 2022.

Des aides au secteur sont également à l'étude. À titre d'exemple, mon cabinet étudie la possibilité d'octroyer des aides pour l'acquisition de matériel ou encore le développement d'un mécanisme de financement des externalités positives.

La promotion du secteur est également importante à réaliser. D'ores et déjà, une subvention a été allouée à la Belgian Cycle Logistic Federation afin de mieux structurer les acteurs wallons et de promouvoir le transport de marchandises à vélo. Par ailleurs le secteur sera mis à l'honneur lors de la Semaine de la mobilité 2021, dont un volet est consacré, cette année, à la logistique des marchandises.

Afin de réduire les obstacles d'ordre réglementaire, mon administration a dès à présent entamé une concertation avec les autres Régions pour envisager une réglementation commune favorable aux vélos-cargos.

Enfin, je soulignerai que des acteurs majeurs du secteur, à l'instar de Bpost, ont été rencontrés afin de les associer au processus de soutien.

Je vous rappelle que différentes études ont montré que c'est près de 30 % à 40 % des livraisons en ville qui pourraient se faire en vélo-cargo, ce qui est un potentiel considérable. Étant donné les enjeux de la qualité de l'air et d'occupation de l'espace public en milieu urbain, il était donc indispensable que les mesures que je viens de vous présenter se retrouvent dans le volet « marchandises » de la stratégie régionale de mobilité, dont la mise en œuvre est une de mes priorités.

**M. le Président.** – La parole est à M. Florent.

**M. Florent** (Ecolo). – Merci pour ces informations. En ville, 30 % à 40 % des livraisons pourraient se faire grâce au vélo-cargo. À condition de lever les obstacles